



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

8 mars 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.189

**OBJET : SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES - DESIGNATION DE REPRESENTANTS
SUPPLEMENTAIRES AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 08/03/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/03/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gérard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Jean-Christophe GROSSI, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jean CHORRO à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Yannick DECARA à M. Victor TONIN, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Reine MERGER, M. Robert FOUQUET à M. Stéphane PAOLI, M. Gérard GERACI à Mme Sylvaine DI CARO, M. Hervé GUERRERA à Mme Marie José VALETA, M. Jean-Marc PERRIN à Mme Danièle BRUNET, Mme Liliane PIERRON à M. Héliot BRAMI, Mme Françoise TERME à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire Stéphane PAOLI

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain - Etudes
Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/03/10

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

-

Politique Publique :

OBJET : SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES - DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AUPRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 2009.0881 du 28 Septembre 2009, a adopté les statuts de la SPLA Pays d'Aix Territoires et désigné son représentant auprès de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- M. Gérard BRAMOULLÉ titulaire,
- M. Alexandre GALLESE suppléant.

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, avait défini une composition du Conseil d'Administration avec neuf postes d'administrateurs (5 pour la Ville, 4 pour la Communauté du Pays d'Aix).

Le Conseil Municipal, par délibération n° 2009.1083 du 3 Novembre 2009, a désigné ses 5 représentants : MM. GALLESE, PERRIN, GROSSI, BRAMOULLÉ, MME BONTHOUX.

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SPLA doit se réunir le 3 Mars 2010, et augmenter le nombre de sièges d'administrateurs attribués à la Ville d'Aix-en-Provence qui passera à 10.

La Ville devra donc désigner cinq représentants supplémentaires.

En conséquence, Mes Chers Collègues, si vous en êtes d'accord, le Conseil Municipal sera appelé dans sa séance du 8 Mars 2010 à :

PROCEDER à la désignation de cinq représentants supplémentaires auprès du Conseil d'Administration de la SPLA Pays d'Aix Territoires selon les modalités suivantes :

*« En application des dispositions de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté **au scrutin secret**, lorsqu'il s'agit notamment de procéder à une nomination ou présentation ; après deux tours de **scrutin secret**, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative ».*

2010.189 – Vote sur : SPLA PAYS D’AIX TERRITOIRES – DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES AUPRES DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Article L 2121-21 du C.G.C.T. quatrième alinéa

Présents et représentés	: 55
Abstentions	: 0
Non participation	: 13
Blancs ou Nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 42
Majorité absolue	: 22
Pour	: 42
Contre	: 0

Ont été désignés :

- Victor TONIN
- Stéphane PAOLI
- Francis TAULAN
- Catherine RIVET-JOLIN
- Danièle BRUNET

**Ont signé Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire,
Président de séance et les membres du Conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal , délégué,
Arlette OLLIVIER,**

Compte-rendu de la délibération affiché le : 12 03 2010

(articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du C.G.C.T.)